

Mieux vous servir

Bulletin d'information des Agents de la CNSS

N° 145 du 26 juillet 2017

Régime des Travailleurs Mobiles et indépendants (RTMI)

Lancement de la Campagne de Sensibilisation et de Recensement

Peyrie dans le 2ème Arrondissement au lancement de la campagne de sensibilisation et de recensement des travailleurs mobiles et indépendants. Ce lancement a été effectué par Monsieur le Directeur Général Dr Désiré Lasségué en présence de tout le Directoire de la CNSS.

Au cours de cette présentation, le Directeur Général a expliqué aux commerçants le bien-fondé de ce nouveau régime qui prend en charge les travailleurs du secteur informels (personnes n'ayant pas de bulletins de salaire ou travaillant à son propre compte, regroupé en association et/ou en coopérative.

Ce nouveau régime a pour avantages :

- Une retraite ou une allocation de vieillesse (paiement unique);
- Une Indemnité Journalière en cas d'arrêt provisoire d'activité pour maladie, accident ou maternité.
- Programme « CNSS OZIGO » (construction d'un logement social payable sur 15 ans).

CNSS a procédé le mardi 25 juillet 2017 au Marché de la Ayant le souci d'assurer toutes les catégories des travailleurs informels notamment les commerçants, artisans, artistes, sportifs, éleveurs, ministres du culte, plombiers, mécaniciens, dockers, laveurs de voitures, transporteurs, pêcheurs, jardiniers etc., de nationalité Gabonaise ou étrangère, la CNSS a invité ces derniers s'inscrire auprès de nos services.

> Le Directeur Général de la CNSS a enfin indiqué que ces prestations sont disponibles pour ce qui est de la retraite ou l'allocation de vieillesse, à l'âge légal de la retraite, pour les Indemnités journalières en cas d'arrêt provisoire d'activités, au moment du sinistre et enfin pour le programme CNSS OZIGO, 3 mois après le 1^{er} versement.

> Acteurs économique majeurs dans l'aboutissement de ce régime, les commerçantes se sont réjouies de la mise en œuvre effective du RTMI. «C'est une très bonne chose pour nous car nous nous sommes toujours battues pour que la commerçante soit considérée comme un salarié à part entière», s'est réjouie la présidente du syndicat des commerçantes de Libreville.

> Plusieurs campagnes de sensibilisation sont prévues à Libreville et à l'intérieur du pays.



DG, SG et DPT expliquant le RTMI aux commerçants







Séance « Questions – Réponses »



Les équipes de recensement en action ...

Une interview de la presse